



Aylia

Proposition de
SOUTIEN
PHILANTHROPE



Préserver le patrimoine immatériel

*Reportage
de valorisation
de l'artisanat*



● **PLAQUETTE DE MÉCÉNAT**

Hylia

“ L’UNESCO alerte sur la disparition progressive de nombreux savoir-faire artisanaux, menaçant un patrimoine culturel inestimable. ”

L’association, son objet et ses activités

Refusant de regarder cette richesse disparaître sans agir, nous avons créé cette association loi 1901 *Hylia*. Reconnue d’intérêt général, elle a pour mission de préserver et valoriser l’art et l’artisanat à travers :

- ◆ des reportages de terrain ;
- ◆ des productions éditoriales (livre, documentaire, collaborations presse) ;
- ◆ des contenus pédagogiques et numériques (formations, plateformes, réseaux sociaux) ;
- ◆ des événements publics (expositions, conférences, rencontres avec des artisans).

L’association prévoit alors une grande expédition de reportage : **dix-huit mois autour du monde, pour des artisanats en danger**. Si la rencontre avec ces ateliers & artisans est le point central, nous chercherons également les modes de transport et d’hébergement les plus sains pour l’environnement et les communautés que nous traverserons.



Cette suggestion d'itinéraire a vocation à évoluer selon les recommandations de nos mécènes et partenaires.

➤ Ces 12 pays ont été identifiés pour la singularité de leurs savoir-faire et leur cohérence géographique dans un itinéraire structuré. Chaque étape d’environ un mois permettra une immersion profonde auprès de nos artisans. Ce parcours a été conçu comme un programme progressif, maximisant l’impact culturel, éditorial et partenarial de la mission.

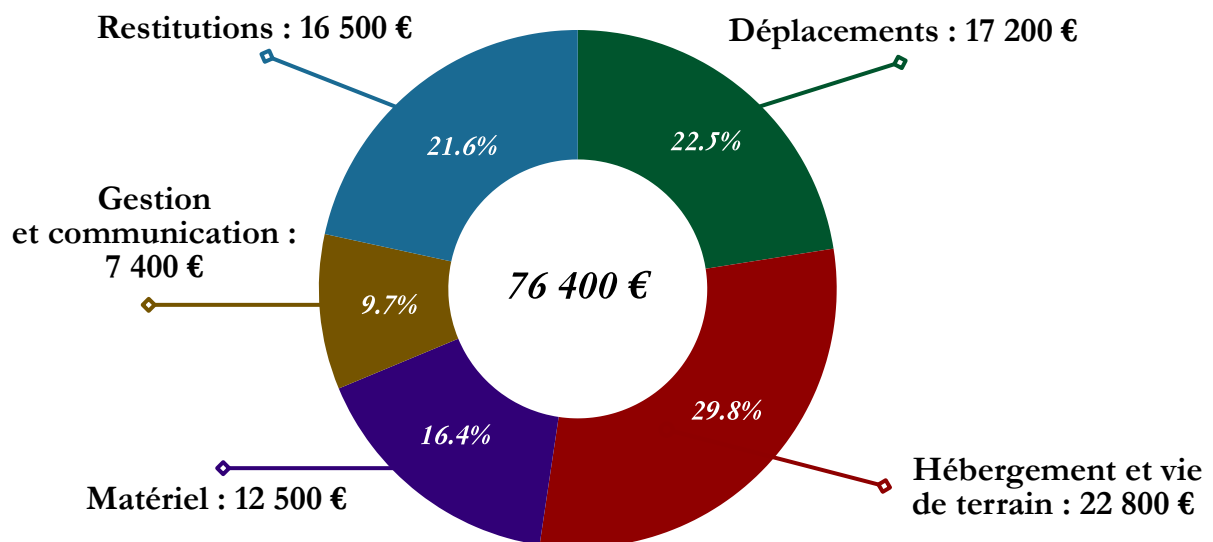


| Pourquoi soutenir ce projet ?

En soutenant l'association *Hylia*, votre entreprise permet durablement à :

- ◇ Donner la voix aux artisans et artistes à l'international
- ◇ Encourager la transmission de savoir faire ancestraux
- ◇ Replacer les métiers manuels au coeur de la vie de la cité

| Budget prévisionnel



| Des avantages pour le mécène

Bénéficiez d'avantages fiscaux à hauteur de 60% du montant de votre don, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires hors taxes, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices fiscaux suivants.

Vous avez aussi accès à des **contreparties** sur mesure, dans la limite de 25 % du montant de votre don :

- mention du mécène sur toutes les publications
- accès privilégié aux contenus
- accès au vernissage des expositions
- conférences ou projections privées
- accès à un réseau international d'artisans.

Prenez part à la préservation de l'artisanat !

Damaris & Montfort
06 10 31 02 26
damaris.vayne@hylia.fr